

Communiqué de presse

Partenariat ADEM-UEL 2024-2027 : renforcement de la collaboration pour l'emploi

Luxembourg – 17.10.2024. En présence du ministre du Travail, Georges Mischo, l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) et l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) ont officialisé aujourd'hui le renouvellement de leur programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » pour la période 2024-2027. Ce partenariat, initié en 2015, vise à renforcer les efforts communs en faveur de l'employabilité et à soutenir le recrutement dans un marché de l'emploi en constante évolution.

Bilan du partenariat 2021-2023 : des résultats prometteurs

Lors de la conférence de presse, l'ADEM et l'UEL ont présenté le bilan positif des initiatives menées au cours de la période 2021-2023. Plusieurs actions phares ont été mises en avant :

- **Digitalisation et utilisation des données disponibles** : la publication des études sectorielles et le lancement d'outils numériques tels que la plateforme [Jobinsights.lu](https://jobinsights.lu) ont permis une transparence accrue sur le marché de l'emploi.
- **Renforcement des formations ciblées** : des programmes de formation adaptés aux besoins spécifiques des entreprises ont été déployés pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi.
- **Facilitation du recrutement** : l'élaboration d'une [liste des métiers très en pénurie](#) ou encore l'organisation de foires de l'emploi à l'étranger, soutenues par le réseau EURES et la plateforme <https://work-in-luxembourg.lu/home>, ont favorisé l'embauche dans des secteurs sous tension.
- **Sensibilisation des entreprises** : plus de 50 journées de l'emploi (Jobdays) ont été organisées en partenariat avec des chambres professionnelles et des fédérations, contribuant à une meilleure interaction entre entreprises et candidats.

Face à la situation du marché de l'emploi, marquée par un écart entre l'offre et la demande, Isabelle Schlessler, la directrice de l'ADEM, a souligné la nécessité de renforcer les actions pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Nouvelles orientations pour 2024-2027 : une approche plus ciblée

Le partenariat 2024-2027 se distingue par l'introduction d'initiatives qui répondent aux enjeux actuels. Parmi celles-ci, le déploiement de **conventions bilatérales** entre l'ADEM et

des entreprises volontaires. Ces accords visent à formaliser un engagement réciproque afin de faciliter l'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi et de simplifier les processus de recrutement.

Un **nouveau label, intitulé "Entreprise, partenaire pour l'emploi"**, distinguera les entreprises signataires des conventions bilatérales, valorisant ainsi leur engagement en faveur de la responsabilité sociétale et de l'insertion professionnelle.

Objectifs ambitieux du partenariat

Michel Reckinger, le président de l'UEL, a souligné « *l'importance stratégique* » de ce partenariat avec l'ADEM. « *Cette collaboration qui témoigne de l'engagement des entreprises a été un succès. Nous invitons tous nos membres à s'engager dans cette initiative et notamment à faire appel à l'ADEM pour les recrutements qu'ils envisagent de faire.* »

Marc Wagener, le directeur de l'UEL, a ensuite détaillé les objectifs du partenariat pour la période 2024-2027, qui s'articulent autour de quatre priorités majeures :

1. **Améliorer l'échange d'informations entre les entreprises et l'ADEM** pour faciliter les recrutements et mieux répondre aux besoins des employeurs.
2. **Accroître l'accès aux données sur l'emploi** et le marché du travail pour une meilleure prise de décision stratégique.
3. **Favoriser les partenariats sur mesure** entre l'ADEM et les entreprises pour des recrutements plus ciblés et efficaces.
4. **Renforcer la transparence du marché de l'emploi** au Luxembourg en simplifiant l'accès aux informations pour tous les acteurs du marché.

« *Ce programme s'inscrit dans une vision à long terme, axée sur le maintien et le développement des compétences des salariés et demandeurs d'emploi et sur un accompagnement accru des entreprises dans leurs stratégies de recrutement* », a-t-il souligné.

Georges Mischo, ministre du Travail, a salué ces initiatives et a chaleureusement remercié les partenaires du programme : « *cette collaboration public/privé me paraît essentielle afin de soutenir et renforcer la résilience de notre marché de l'emploi en pleine mutation. Le partenariat pour les trois prochaines années est un instrument crucial pour relever ces défis* ».

Communiqué par l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) et l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)

Contacts :

ADEM

Julie RANSQUIN

Tél. : 247-75 312 | Mob. : +352 691 829 688

Mail : julie.ransquin@adem.etat.lu

UEL

Service Communication

Tél. : +352 26 009 1

press@uel.lu

A propos de l'UEL

L'UEL représente les employeurs du secteur privé, à l'exception du secteur primaire, au travers des chambres professionnelles et des organisations d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg. Parce que ses membres assurent 80% des emplois et produisent 85% du PIB, l'UEL veut placer l'entreprise et ses enjeux au cœur de la société luxembourgeoise. L'UEL œuvre pour une économie durable et prospère pour le pays, ses habitants et ceux qui y travaillent. Elle agit pour une économie attractive pour les investisseurs et les talents. Plus d'infos sur www.uel.lu